

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement d'Epinal

**JEUDI 30 JANVIER 2025**

**MAIRIE  
DE  
POUXEUX**

**A 20 heures 00**



Effectif légal :	<b>19</b>
En exercice	<b>19</b>
Présents à la séance	<b>14</b>
Absents	<b>5</b>
Votants	<b>16</b>

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni le **jeudi 30 janvier à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

Madame Evelyne TAVELLA a été nommée secrétaire de séance. Précédente séance : Philippe RESCH

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS</b>	<b>POUVOIR A</b>	<b>ABSENTS</b>
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
4. Mme AIME Elodie, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
5. M. MARCHAL Jean-Pierre, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
6. M. HENRY Denis, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
7. Mme SIBILLE Cindy, Conseillère Municipale	X			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme TAVELLA Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X (20h06)			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale		X		
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	X			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale	X			
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	Jean-Louis THOMAS	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale		X	Paulin BICHOTTE	
18. M. JEANPIERRE Eric, Conseiller Municipal		X		
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale		X		

La séance est levée à 20 heures 38 minutes.

---

**Délibération n°2025/001**  
**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02**  
**Approbation du Conseil Municipal du 5 décembre 2024**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024.

---

**Délibération n°2025/002**  
**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04**  
**Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire

a) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			Bâti	Non bâti		
ESTNER Eveline		Le Rouge Pommier		X	AB282	2024/37
ESTNER Eveline		Le Rouge Pommier		X	AB283	2024/38
LEPONT Alain et Marie-Agnès		Le Tambois		X	AM502	2024/39
BOUDOUARD Maryse		84, rue du faubourg – Aux Noves	X		AM253-254-464-466	2024/40
DEMAISY Josette		430 rue Haute	X		AM30	2025/01

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

---

Monsieur Christophe PIERREL rejoint la séance à 20h06.

---

**Délibération n°2025/003**  
**Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges et de ressources

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 15 novembre 2024,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 15 novembre 2024,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources réunie le 15 novembre 2024, a évalué, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV, le montant des transferts de charges et de ressources,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 15 novembre 2024

---

**Délibération n°2025/004**

**Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

Modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-17,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Vu la délibération n°321.2024 du Conseil Communautaire du 2 décembre 2024 relative à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal tels qu'annexés.

---

**Délibération n°2025/005**

**Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07**

Convention de mise à disposition des locaux de la crèche avec la CAE

Monsieur le maire explique que la convention pour la mise à disposition des locaux de la crèche datant de 2007 doit être modifiée, notamment sur les conditions de refacturation de certaines charges et apporter des précisions quant à l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux de la crèche par la commune auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

**Délibération n°2025/006**

**Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 09-01**

Adhésion d'une nouvelle collectivité au SMIC des Vosges

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion du Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux au SMIC des Vosges

---

**Délibération n°2025/007**

**Finances locales – tarifs des services publics – 07-01-02**

Tarifs municipaux – Locations de salles : refacturation en cas de casse

Compte tenu de l'achat à venir de nouvelles tables dans les salles communales et de l'augmentation des coûts sur ce type de matériel, il convient de modifier le tableau des tarifs quant à la refacturation aux usagers en cas de casse ou détérioration.

Le Conseil Municipal, après délibération, deux oppositions, Jean-Pierre MARCHAL et Jean-François BLUNTZER,

**ADOpte** le nouveau tableau des tarifs des salles joint en annexe.